

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2014

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le trois septembre deux mille quatorze (3 septembre 2014), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi dix septembre deux mille quatorze (10 septembre 2014), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU.

Etaient absents excusés : Monsieur Dominique BACHELLERIE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Délibération de principe pour recrutement personnel TAP

Monsieur le Maire expose la demande de pouvoir recruter occasionnellement du personnel pour assumer les activités des TAP (accroissement temporaire d'activité).

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le recrutement occasionnel de personnel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention afférente.

Pour information, le club du judo s'est désisté pour l'activité TAP envisagée. En remplacement, il est prévu des sports d'opposition (25€/séance assurée par l'UFOLEP) et de la course d'orientation. L'UNA 47 (ASSAD) proposera également des ateliers prévention « mieux grandir » (30€/séance avec fourniture d'un vidéoprojecteur).

2 – Déclassement terrain Presbytère

Monsieur le maire explique qu'un acquéreur s'est fait connaître. Il souhaite acheter, en sus, un terrain situé sur l'espace public de la commune. Une fois que la parcelle sera arpentée, et que le numéro sera affecté, le déclassement pourra avoir lieu (prochain conseil a priori).

Les diagnostics sont à réaliser.

La vente est fixée à 105 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'entamer la procédure de déclassement sur un terrain jouxtant le presbytère;

FIXE le prix de vente global à 105 000€ ;

3 – Comparatif assurances

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour les contrats d'assurance (bâtiments, protection juridique, etc.).

AXA, MMA et GROUPAMA ont été consultés. Actuellement MMA est l'assureur de la commune. AXA et GROUPAMA ont remis une offre équivalente à un peu plus de 3 000€ par an, contre environ 4 000€ actuellement proposé par MMA.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir GROUPAMA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec GROUPAMA.

Pour l'assurance statutaire (du personnel), actuellement, la commune est assurée chez la SMACL. Le contrat groupe du centre de gestion propose, pour 350€ de moins environ par an et des prestations identiques, la SOFCAP.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir la SOFCAP ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SOFCAP.

4 – Point sur la rentrée

Une rencontre est prévue le 25 septembre à 18h00.

Des demandes ont déjà été formulées.

- Concernant le petit portail qui est dessoudé : les travaux devraient pouvoir être réalisés rapidement
- Pigeon : durant les vacances de Toussaint, des élus se déplaceront
- Bibliothèque pour la classe de CE2/CM1 : à voir lors de la réunion du 25 septembre

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la réparation du petit portail ;

PROPOSE qu'une délégation du conseil se déplace durant les vacances de Toussaint pour trouver une solution pour éviter les fientes de pigeon ;

PREND ACTE de la date de réunion avec les professeurs des écoles et des demandes déjà formulées (bibliothèque).

5 – Chantier abribus

Monsieur le Maire remercie Thierry PITTICO. Reste le crépi à réaliser.

Pour information, des difficultés de ramassage se font jour, notamment sur le circuit au droit de l'abribus.

6 – Travaux chemins et fossés

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur GETAIN au droit du fossé le long du chemin de randonnée en contrebas de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la réalisation des travaux présentés ci-dessus.

7 – Questions diverses

Réunion des adjoints

Monsieur le Maire propose de faire des réunions d'adjoints tous les 15 jours, le jeudi à 18h.

Terrain multisports

Le Département a transmis un accusé de réception sur ce dossier. L'Etat, pour la DETR, et le ministère de l'intérieur, pour la réserve parlementaire, devraient

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision de Monsieur le Maire.

Comité des fêtes

Monsieur le Maire, à la demande de la présidente du comité des fêtes, propose que le conseil puisse désigner un référent associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Mesdames VECCHI et VIGNEAU.

Organisation d'un apéritif

Monsieur le Maire, à la demande du maire de Calignac, propose d'organiser un apéritif dimanche 14 septembre, dès 11h15, pour l'accueil d'un groupe de motos anciennes.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE l'organisation d'un apéritif pour l'accueil du groupe mentionné plus haut.

Fin de la séance : 22h45